



CONSIGNES SYNDICALES DU SNUIPP-FSU

Pourquoi des consignes syndicales ?

Les consignes syndicales résultent d'une réflexion collective lors des assemblées générales, des réunions syndicales sur le temps de travail, des congrès et des diverses instances de la vie du syndicat.

Elles constituent des bases pour améliorer nos conditions de travail. Appliquer la consigne, c'est une

forme d'action pour faire avancer nos revendications et améliorer le fonctionnement des écoles.

Elles constituent un point d'appui pour les collègues qui rencontrent des difficultés : syndiqués ou non, ils auront le soutien du syndicat.

Elles contribuent à créer un rapport de force favorable à la satisfaction des revendications.

ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

S'inscrire à ce qui nous intéresse !

Chaque début d'année nous oblige à faire ce rappel nécessaire : **NON, les animations pédagogiques ne peuvent pas nous être imposées !**

Les textes sont clairs : seules les 18h de formation sont obligatoires, leur contenu étant laissé au libre choix des collègues. **Chaque collègue a la liberté de créer son propre parcours en fonction de ses besoins et de ses envies. Aucune formation ne peut être imposée.**

Et ce n'est pas le plan maths et le plan français mis en place sans concertation par le gouvernement qui va changer notre consigne syndicale. **Le SNUipp-FSU dénonce une nouvelle fois la réduction du champ des animations pédagogiques** qui doivent continuer à répondre aux besoins des équipes pédagogiques et proposer des animations ambitieuses dans tous les domaines et non mettre au pas les pratiques pédagogiques des enseignants.

Le SNUipp-FSU 26 vous invite à vous inscrire aux animations pédagogiques qui vous intéressent. La seule chose qui est obligatoire est d'effectuer vos 18 heures de service avec une partie à distance.

Remarques

- Si vous êtes pré-inscrit-e à une animation pédagogique dans GAÏA, vous n'êtes pas tenus d'en tenir compte, l'important étant de pouvoir justifier de la réalisation de vos heures en fin d'année.
- Si vous ne parvenez pas à vous inscrire dans GAÏA, **vous avez la possibilité d'envoyer votre inscription par mail ou papier libre** à votre circonscription.
- Si vous vous déplacez pour les animations pédagogiques hors de votre résidence administrative et personnelle, n'oubliez pas que vous devez être remboursé-e de vos frais.
- **Le/la directeur-trice de l'école n'est pas un-e supérieur-e hiérarchique** et n'est donc pas tenu de contrôler l'inscription de ses collègues aux animations pédagogiques.

ACCUEIL DES 3 ANS

Depuis deux ans, un aménagement de l'assiduité scolaire l'après-midi pour les élèves de petite section est rendu possible. Il permet aux parents de faire une demande pour un retour à l'école plus tardif certains ou tous les jours.

Le SNUipp-FSU 26 invite les collègues à ne pas rentrer dans une organisation trop individualisée de ces plannings à la carte qui vient, une nouvelle fois, alourdir les missions des directeurs-trices. Les écoles ne sont pas des moulins et il n'est pas entendable que les portails de nos écoles puissent sonner tous les 1/4 d'heure !

APC

Il y a urgence à reconnaître tout le travail en dehors de la classe que font les enseignant-es. Nous avons besoin de moyens et de temps.

Il est donc nécessaire de continuer de porter la question du temps de travail et de son organisation au service de la réussite des élèves.

Le SNUipp-FSU appelle les équipes à poursuivre l'action de réappropriation des 108 heures, avec ou sans APC.

Cette consigne perdure depuis plusieurs années et un certain nombre d'écoles ne se posent même plus la question. Rejoignez le mouvement !

108 H :
C'EST NOUS
QUI DÉCIDONS !



ÉVALUATIONS CP ET CE1

Là aussi la consigne est simple : **il appartient aux équipes, toujours soucieuses de préserver leur liberté pédagogique, de se saisir de cet outil, si elles le jugent pertinent pour leurs élèves et le fonctionnement de l'école.** Dans le cas contraire, inutile de s'embarrasser de protocoles lourds, fastidieux, inadaptés... les équipes enseignantes ont déjà beaucoup à faire.

Concernant la remontée des éventuels résultats, **nous invitons les enseignant-es de CP et CE1 à demander d'être déchargé-es de classe, ou à renvoyer cette énième tâche chronophage à l'IEN de circonscription.**

AESH

Les AESH ne peuvent pas se voir attribuer des tâches ou missions qui les mettent en situation de remplacer une autre catégorie de personnel de l'école ou qui ne sont pas mentionnées dans les missions inscrites sur le contrat de travail. Notamment, il ne peut, en aucun cas, leur être confié :

- des tâches administratives qui ne sont pas dans le contexte de la mission d'AESH,
- la prise en charge de la classe,
- l'accompagnement en responsabilité de sortie
- la surveillance des récréations
- l'entretien des locaux

Par ailleurs, le SNUipp-FSU s'oppose à la multiplication des accompagnements en termes de nombre d'établissements et d'élèves. **En cas de pression, contacter le SNUipp-FSU26.**

LSU

Le SNUipp-FSU critique cet outil, techniquement loin d'être abouti, tant sur le contenu que sur questions éthiques qu'ils posent.

Le SNUipp-FSU invite les collègues à utiliser les outils (numériques ou non) qui leur paraissent les plus pertinents pour attester des progrès de leurs élèves et communiquer avec les familles.

Selon le ministère, seul le bilan de fin de cycle 2 (fin CE2) avec ses 8 composantes du socle doit obligatoirement être renseigné.

NON - REMPLACEMENT

Aujourd'hui, en cas d'absence, la répartition des élèves tend à devenir la règle, et le remplacement l'exception ! Et pourtant, comme l'an passé, aucun poste de TR supplémentaire en cette rentrée, au contraire, le DASEN en a supprimé un (et 11 avaient été supprimés à la rentrée 2019). Le protocole sanitaire en vigueur en cette rentrée (niveau jaune) oblige à limiter le brassage par niveau. En l'état du remplacement, cette limitation s'avère impossible !

Le SNUipp-FSU26 vous invite à remplir systématiquement, sur notre site, l'enquête en ligne dès que vous avez connaissance d'un remplacement non assuré, et à nous contacter en cas de non-respect de la limitation du brassage.

CONSEIL ÉCOLE - COLLÈGE

En attendant les moyens concrets pour faire fonctionner cette instance, le conseil école-collège reste encore une coquille vide « remplie de bonnes intentions ». A minima, le SNUipp-FSU demande que **le choix du ou des enseignant-es participant soit laissé à la discrétion des équipes.**

Aussi, **si vous avez déjà effectué vos 108 h ou que vous n'êtes pas défrayé pour vos déplacements, vous n'êtes pas tenu d'y aller.** Sur le fond, rien ne doit vous être imposé. Ce sont les équipes de terrain qui doivent être à l'initiative des thématiques abordées.

En cas de pression, contactez-nous.

DECLARATION D'INTENTION DE GREVE ET SMA

Le SNUipp-FSU 26 reste opposé au SMA (service minimum d'accueil mise en place par certaines mairies), qui atténue la grève. Il **maintient sa consigne sur la non déclaration d'intention de grève.** Toute menace de sanction en l'absence d'une déclaration préalable non faite est inacceptable !

En cas de prélèvements indus, n'hésitez pas à faire recours auprès des services académiques et à contacter le SNUipp-FSU26.

TITULAIRES REMPLAÇANTS

Cette année se met en place une « cellule départementale du remplacement » à la DSDEN, chargée de récolter quotidiennement les besoins sur toutes les circonscriptions et de décider qui remplacera ici ou là. **Les dangers sont l'accroissement des distances pour les TR et des arrivées tardives dans les écoles.**

Le SNUipp-FSU26 invite les TR à :

- **refuser d'effectuer des déplacements** à plus de 30 km de leur école de rattachement.
- **refuser les remplacements longs dans l'ASH** si vous ne le souhaitez pas, si vous n'êtes pas spécialisé-e, si vous ne recevez pas une formation spécifique (**prendre contact avec le SNUipp-FSU26.**)
- **être comptable de leurs heures :**

Les TR peuvent être amenés à faire plus de 24h/semaine, en fonction des horaires des écoles. Le SNUipp-FSU les invite fortement à compter ces heures effectuées en plus puisqu'elles donnent droit à un temps de récupération.

FORMATION PENDANT LES VACANCES

Une allocation de formation aux personnels enseignants relevant de l'Éducation nationale dans le cadre de formations suivies pendant les périodes de vacances des classes a été instituée depuis 2019. Cela ouvre la porte à des formations répétées sur le temps de vacances d'autant que l'Administration a refusé d'intégrer la notion de volontariat.

La FSU rappelle que cela ne peut que dégrader les conditions de travail, car la DEEP rappelle que nous travaillons 44h / semaine et qu'11 jours de nos vacances sont également consacrés à notre métier. Les vacances des enseignant.es ne sont donc pas identiques à celle des élèves. **La formation continue étant du travail, elle n'a rien à faire sur les vacances. Quand bien même elle serait indemnisée.**



UNE FORMATION CONTINUE
EN DEHORS DES VACANCES.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?